



## Le Principe 2 du Cadre des Sports pour la Nature

### Restaurer et régénérer la nature dans la mesure du possible

Le Principe 2 du [Cadre des Sports pour la nature](#) souligne l'importance non seulement de la conservation, mais aussi de la restauration active des environnements naturels. La restauration de la nature englobe une variété de mesures de réhabilitation, d'élimination des espèces envahissantes, de lutte contre les déchets et la pollution de l'eau, de l'air et des sols, de gestion efficace des ressources en eau ou de création de zones humides ou d'espaces verts.

#### L'importance de protéger la nature

La restauration des espaces naturels est cruciale pour l'environnement, ainsi que pour la santé et le bien-être des personnes et des communautés. Des écosystèmes sains contribuent à améliorer la qualité de l'air et de l'eau, et offrent un espace physique pour accueillir des pratiques sportives, des compétitions et des événements à grande échelle. L'objectif de la restauration est de faire en sorte qu'un site retrouve son ancienne biodiversité et puisse se maintenir par lui-même.

#### Pertinence pour les organisations sportives

Le sport doit, en premier lieu, s'assurer que tout dommage ou perturbation de la nature lors de l'organisation d'un événement ou lors de la construction ou du réaménagement d'infrastructures est évité ou minimisé grâce à une évaluation des risques, une planification et une mise en œuvre minutieuses et diligentes. Si la construction d'un nouveau site ou d'un autre type d'installation sportive peut endommager ou détruire un habitat involontairement, des mesures de restauration adéquatement planifiées, développées en coopération avec des partenaires liés à la nature et des institutions spécialisées peuvent contribuer grandement à rétablir rapidement l'état d'origine d'un site (pré-développement), voire à l'améliorer.

Les petites actions peuvent faire une grande différence dans les initiatives globales de restauration, de la façon dont un site est géré ou des espaces « sauvages » autour des terrains de jeux, à l'installation de nichoirs pour les oiseaux ou les chauves-souris ou l'élimination des plantes non autochtones autour des installations aquatiques naturelles, etc. À plus grande échelle, ces actions peuvent produire des résultats systémiques, en particulier si le sport collabore avec des parties prenantes locales, telles que groupes environnementaux, autorités municipales et communautés locales.

#### Le texte intégral du Principe 2

##### Restaurer et régénérer la nature dans la mesure du possible

**Objectif :** Notre organisation prend des mesures positives pour restaurer et régénérer la nature dans et autour des espaces intérieurs et environnements extérieurs dans lesquels nous opérons.

##### Nous

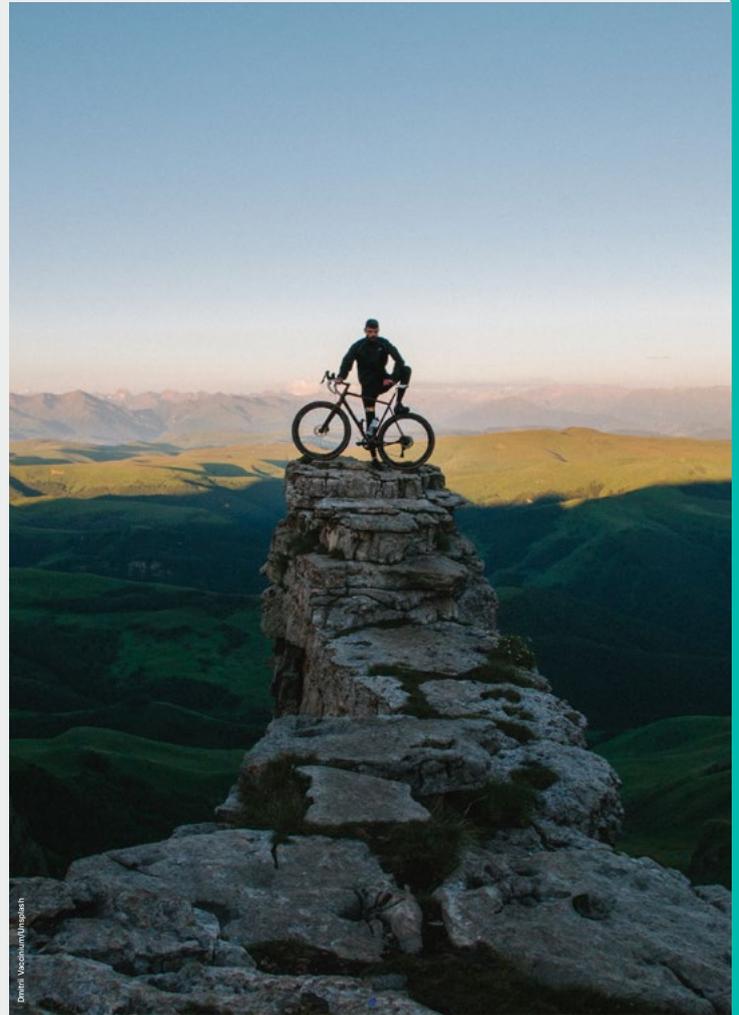
**évaluerons** les moyens de restaurer et de régénérer la nature en étudiant toutes les options, qui pourraient inclure la régénération ou le retour naturel à l'état sauvage, la plantation d'arbres autochtones, la réhabilitation de coraux, l'élimination d'espèces envahissantes, la lutte contre les déchets et la pollution, la gestion de l'eau et la création de zones humides ou d'espaces verts.

**agirons** pour restaurer et régénérer la nature, y compris en créant des opportunités dans la planification et la mise en œuvre d'infrastructures et d'événements, en restaurant la nature sur tous les terrains ou installations que nous gérons, et en créant des plans et des projets communautaires avec des partenaires liés à la nature et des institutions spécialisées pour restaurer les sites dégradés et créer de nouveaux espaces naturels.

**utiliserons** des informations et des conseils pertinents pour restaurer et régénérer la nature, et les partagerons avec notre personnel, nos athlètes, nos équipes et autres parties prenantes clés.

## Mettre en pratique le Principe 2

- **Agir rapidement après un événement** : identifier et restaurer le plus rapidement possible les zones naturelles ayant été endommagées pendant l'événement. La végétation piétinée ou les rives de cours d'eau ou zones côtières érodées devraient être activement restaurées lorsque la récupération naturelle n'est pas probable ou prendrait trop de temps (plus de quelques années). Dans de nombreux cas, la couverture végétale piétinée ou peu perturbée se rétablira d'elle-même et, dans certains cas, la perturbation peut même aider à maintenir la diversité des plantes.
- **Utiliser des espèces autochtones** dans l'aménagement paysager et éliminer l'utilisation d'espèces non autochtones susceptibles de modifier la biodiversité naturelle, être plus gourmandes en eau ou entraîner d'autres conséquences imprévues.
- **Augmenter la diversité** des espèces végétales, des graminées et des arbres autochtones pour améliorer un habitat. Par exemple, des fleurs sauvages à faible croissance peuvent être introduites dans un champ vert pour augmenter le mélange d'espèces, des graminées autochtones peuvent être cultivées en marge d'un terrain de football, de hockey ou de tennis, et des bâtiments peuvent être partiellement ou complètement recouverts de végétation pour créer des toits et/ou des murs « verts » vivants.
- **Construire un étang au lieu d'une fontaine**, introduire des roselières pour nettoyer un plan d'eau et attirer la biodiversité, ou utiliser des murs en rondins au lieu de murs et de clôtures en ciment au profit des insectes et autres invertébrés.
- **Inclure des considérations écologiques** dans la planification et l'exécution des projets d'infrastructures et des événements sportifs.
- **Collaborer avec les communautés et les spécialistes locaux de l'environnement** pour développer et mettre en œuvre des projets de restauration. Cela pourrait inclure des ateliers, du matériel d'information et des activités pratiques.



## Définitions

La **restauration** est généralement définie comme « le processus d'arrêt et d'inversion d'une dégradation, entraînant une amélioration des services écosystémiques et une récupération de la biodiversité, en fonction des conditions locales et des choix de société » (FAO et al., 2021 ; PNUE, 2021).

La **régénération** est souvent utilisée comme synonyme de restauration, mais elle prend également en compte la conception et les approches économiques.

### La hiérarchie des mesures d'atténuation



\* Remarque : Les auteurs de cette fiche d'information soulignent l'importance de cette mesure.

Source : Adapté de *Sport et biodiversité* (IUCN, 2018, p. 8).

La hiérarchie des mesures d'atténuation comprend une séquence d'actions pour lutter contre les impacts négatifs sur la biodiversité. Dans la mesure du possible, les impacts doivent être évités. Lorsque l'évitement n'est pas possible, les impacts doivent être minimisés. Ces impacts devraient ensuite être atténués par des actions de restauration et, lorsque des impacts résiduels importants subsistent, des compensations de biodiversité devraient être mises en œuvre.



Kunming - Montreal

## GLOBAL BIODIVERSITY FRAMEWORK

Le Principe 2 s'aligne fortement sur les objectifs du [Plan pour la biodiversité](#), un accord mondial historique pour la nature sous l'égide des Nations Unies, qui vise à sauvegarder et utiliser durablement la biodiversité avec des objectifs et des cibles mondiaux à atteindre d'ici 2030 et au-delà.

Le Principe 2 répond aux objectifs suivants du Plan pour la biodiversité, en particulier :

- **Cible 2** : Restaurer 30% de tous les écosystèmes dégradés
- **Cible 8** : Minimiser les impacts des changements climatiques sur la biodiversité
- **Cible 11** : Restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux personnes
- **Cible 12** : Améliorer les espaces verts et la planification urbaine pour le bien-être humain et la biodiversité

## Rejoignez la communauté de Sports pour la Nature

En s'engageant pour le Cadre des Sports pour la nature, les organisations sportives rejoignent une communauté dédiée à tirer parti du sport pour la protection et la restauration de la nature. Contactez l'équipe Sports pour la nature pour en savoir plus sur le Cadre et discuter de la façon dont vous pouvez vous impliquer.

[sportsfornature@iucn.org](mailto:sportsfornature@iucn.org)  
[www.sportsfornature.org](http://www.sportsfornature.org)



Shap/Photography/istock

Institutional partners



International  
Olympic  
Committee



Convention on  
Biological Diversity

Supported by



DONA BERTARELLI  
PHILANTHROPY